



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 7.3), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 7.3), M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 5.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony POULIN

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD (à partir du 7.3), A. POULIN

Mandataires : M. LOYAT (à partir du 7.3), F. PRESSE

Délibération n°2016/003445

Rapport n°7.4 - Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017 - Convention de partenariat avec le Bastion

Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017 - Convention de partenariat avec le Bastion

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Dispositif d'accompagnement d'enseignement des musiques actuelles »	Montant prévu au BP 2016 : 28 000 € Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

Depuis 2011, le Grand Besançon a conventionné avec l'association Le Bastion afin de renforcer les liens entre le Conservatoire à Rayonnement Régional, les écoles de musique et La Rodia en vue d'offrir un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Le bilan de la convention précédente (2013-2016) montre l'intérêt de ce conventionnement sans pour autant dégager des bases de partenariats pluriannuels arrêtés pour la suite.

Compte tenu de ces partenariats encore en phase de construction et d'expérimentation, il est proposé de renouveler ce conventionnement avec l'association Le Bastion sur une année en conservant les mêmes objectifs, avec un soutien financier de 10 000 €.

Le Grand Besançon s'est engagé en 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de consolider le département Musiques actuelles,
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par La Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à La Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Par convention triennale avec le Bastion d'une part, et La Rodia d'autre part, le Grand Besançon a apporté un soutien financier de 28 000 € par an à ce dispositif, dont 10 000 € pour le Bastion.

Le Bastion sollicite le Grand Besançon pour un soutien financier de 15 000 € couvrant la saison 2016/2017 au titre de son intervention dans le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles.

I. Bilan de la précédente convention triennale avec le Bastion

Chaque année, près de 650 adhérents utilisateurs, représentant 200 groupes, répètent dans les locaux pour un volume horaire de 15 500 h.

En accord avec son projet associatif, le Bastion organise des stages destinés aux musiciens du Bastion et aux élèves des écoles de musique et du Conservatoire, assure la coordination et la mise en œuvre du dispositif Piston et assure le rôle d'accueil, d'accompagnement et de conseil auprès des musiciens amateurs.

L'offre de formation sous forme d'ateliers s'est développée et s'adresse aux musiciens, techniciens et aux élèves du Conservatoire, principalement. Sur le champ de l'accompagnement, en complément du dispositif Piston à destination des groupes amateurs, le Bastion a développé l'opération Engrenage qui s'adresse à des groupes en processus de professionnalisation.

II. Proposition de soutien du projet 2016-2017 du Bastion

Le Bastion poursuit ses actions de répétition, formation, et accompagnement, tout en faisant évoluer ses propositions au regard de la demande et en expérimentant des projets, avec un ancrage territorial sur le Grand Besançon accentué.

A/ Eléments constitutifs du soutien du Grand Besançon au projet associatif du Bastion pour 2016-2017

Le projet associatif du Bastion, orienté vers les musiques actuelles, est fondé sur la location de boxes de répétition. Au fil des années, des besoins d'accompagnement ont émergé et l'équipe du Bastion a proposé des dispositifs pour les différents publics fréquentant l'association : musiciens amateurs, préprofessionnels ou professionnels.

Depuis 2014, le Bastion a développé des partenariats de base avec le Conservatoire principalement, mais aussi avec la Rodia et les écoles de musique structurantes. Les actions initiées pour cette saison s'inscrivent dans le cadre de ces partenariats de départ, tout en proposant d'aller plus loin en menant une expérimentation avec des grands élèves du Conservatoire, ainsi qu'un processus de co-construction de projets, de formation ou d'actions promotionnelles avec les écoles de musique structurantes, le Conservatoire notamment sur le Grand Besançon.

B/ Proposition de soutien au Bastion sur l'année 2016-2017

Il est proposé de reconduire le soutien au Bastion sur l'année 2016-2017, en s'appuyant sur le cadre antérieur, à savoir sa contribution au dispositif global de formation dans le cadre des musiques actuelles, et se traduisant sur 2016-2017 par, notamment :

- des ateliers de formation favorisant le croisement et la rencontre des publics : élèves du Conservatoire, des écoles de musique structurantes, des musiciens amateurs : par exemple « construire une chanson », « régie, son, organisation du spectacle », « promoweb et crowdfunding », « Woke up this mornin' »,... et de nouvelles actions de formation autour de la pratique vocale en partenariat avec Mission Voix et le Conservatoire,
- le dispositif PISTON et l'opération ENGRENAGE visant à accompagner des groupes amateurs ou préprofessionnels, en lien avec le Conservatoire, le CAEM, la Rodia,
- la mise en place de projets promotionnels pour les groupes locaux de musiques actuelles y compris ceux du Conservatoire,
- à titre expérimental, la mise en place de conférences en partenariat avec la Rodia impliquant des groupes de l'agglomération

L'association s'est donnée également pour perspectives d'organiser avec le Conservatoire des concerts promotionnels d'élèves et de groupes autodidactes dans les communes du Grand Besançon et de monter un projet intitulé « Orchestre du XXI^{ème} siècle : le Boléro de Ravel » entre le Bastion, la Rodia et le Conservatoire.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € pour l'année scolaire 2016-2017 au Bastion.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat à intervenir entre le Grand Besançon et l'association Le Bastion,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Le Bastion sur l'exercice budgétaire 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2016-2017 correspondante.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 DEC. 2016



Contrôle de légalité



Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex,

Et :

L'association Le Bastion, représentée par son Président, M. David DEMESMAY, 16 avenue Arthur Gaulard - 25 000 Besançon.

Préambule

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de renforcer le département Musiques actuelles
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Sur 2016-2017, le Bastion poursuit des actions de partenariats avec les acteurs des musiques actuelles, tout en renforçant ses liens avec le Conservatoire et en expérimentant un potentiel nouveau dispositif d'accompagnement. L'association s'est également donnée pour perspectives de renforcer ses liens et actions avec les écoles de musique structurantes.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article I - Objet

La présente convention établit les dispositions du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'association le Bastion.

Ce partenariat vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles au profit des élèves du conservatoire, des écoles de musique associatives et particulièrement les écoles de musique structurantes, et des musiciens amateurs.

Dans ce cadre, les différents apports proposés et mis en œuvre par le Bastion en lien avec le CRR et/ou les écoles de musiques associatives du Grand Besançon portent sur :

- des actions de formation destinées aux groupes amateurs, aux élèves du Conservatoire et des écoles de musique,
- l'organisation de dispositifs d'accompagnement de groupes tels que PISTON pour les groupes amateurs et ENGRENAGE pour les groupes préprofessionnels,
- des formations proposées aux musiciens,
- une mise à disposition d'espaces de répétition pour les groupes amateurs,
- et le lien avec le milieu artistique (rencontres, projets avec des musiciens artistes reconnus...).

Article 2 - Engagements de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, s'engage à :

- par le biais du service Culture Tourisme Sports, assurer la coordination de ce partenariat via un Comité technique composé des services du Grand Besançon concernés, du Bastion, des représentants des écoles de musique structurantes, et tout autre acteur soutenu par le Grand Besançon dans le cadre de ce dispositif.
Le comité se réunira pour faire le point sur le partenariat : actions mises en œuvre, points positifs, difficultés rencontrées, bilan des actions, ... Le bilan du partenariat sera présenté en commission Culture Tourisme Sports du Grand Besançon,
- via le Conservatoire, contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, notamment par le Département Musiques Actuelles Amplifiées selon des modalités à préciser avec le Conservatoire, conformément au projet d'établissement et limités aux moyens disponibles,
- verser une subvention annuelle à l'association Le Bastion dans le cadre du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon l'article 5,
- citer le Bastion comme partenaire et insérer son logo sur les différents supports de communication spécifiques à ce partenariat,
- fournir son logo afin que ce dernier puisse être publié sur les supports de communication.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 3 - Engagements de l'association Le Bastion

Le Bastion s'engage, dans le cadre de ses missions (diffusion, accompagnement des pratiques et élargissement des publics) à :

- contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, conformément à ses missions,
- respecter les objectifs et apports définis à l'article 1^{er},
- participer et contribuer au Comité technique,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, ainsi que des actions définies par le Comité technique. Les actions évoquées sur l'année scolaire 2016-2017, que le Bastion soit pilote ou contributeur, pourraient être :
 - o des ateliers de formation favorisant le croisement et la rencontre des publics : élèves du Conservatoire, des écoles de musique structurantes, des musiciens amateurs : par exemple « construire une chanson », « régie, son, organisation du spectacle », « promoweb et crowdfunding », « Woke up this mornin' »,... et de nouvelles actions de formation autour de la pratique vocale en partenariat avec Mission Voix et le CRR,
 - o le dispositif PISTON et l'opération ENGRENAGE visant à accompagner des groupes amateurs ou préprofessionnels, en lien avec le CRR, le CAEM, la Rodia,
 - o la mise en place de projets promotionnels pour les groupes locaux de musiques actuelles y compris ceux du Conservatoire,
 - o à titre expérimentale, la mise en place de conférences en partenariat avec la Rodia centré sur les groupes de l'agglomération

L'association s'est donnée également pour perspectives d'organiser avec le Conservatoire des concerts promotionnels d'élèves et de groupes autodidactes dans les communes du Grand Besançon et de montrer un projet intitulé « Orchestre du XXI^{ème} siècle : le Boléro de Ravel » entre le Bastion, la Rodia et le Conservatoire.

- informer le Grand Besançon des actions culturelles et artistiques en préparation, permettant ainsi d'échanger lors du Comité technique, sur des actions favorisant le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles,

- établir des indicateurs d'évaluation des actions organisées par le Bastion, transmettre les éléments de bilan de ce partenariat chaque année, assurer et partager avec le Comité technique le bilan de ces actions,
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le bilan financier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire et insérer son logo sur ses différents supports de communication (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement sur tous les supports (dépliants, affiches, annonce presse).

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an 2016-2017 à partir de la signature de cette convention.

Articles 5 - Conditions financières

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'association Le Bastion, une subvention de 10 000 € (dix milles euros) pour l'année 2016-2017, sur son compte bancaire.

- 8 000 €, à la signature de la présente convention,
- le solde, soit 2 000 €, sera versé sur la base du bilan du partenariat 2016-2017.

Article 6 - Dispositions particulières de contrôle

Le Bastion s'engage à faciliter le contrôle effectué par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.

Un bilan du partenariat sera rédigé par le Comité technique.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

Article 7 - Assurances

Les signataires de la présente convention déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification concernant notamment le contenu et le déroulement du partenariat devra faire l'objet d'une demande écrite de l'une ou l'autre des parties suivie d'une concertation.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 10 - Litiges

En cas de différends relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le

Pour l'association Le Bastion,
Le Président,

David DEMESMAY

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET